Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

Prise en charge d'un site, unité U11

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-ATPS-E1A-U11** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse du site et des risques (3 questions) **Page 3**

2. Étude des protections et chiffrage (3 questions) **Page 5**

3. Organisation de la surveillance et écrits professionnels (2 questions) **Page 8**

4. Prévention, consignes et transmission (2 questions) **Page 10**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/Communication professionnelle et écrits de sécurité/2026/BP ATPS - Communication professionnelle et écrits de sécurité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse du site et des risques

L'étude porte sur l'entrepôt LogiRive, ses accès, ses zones sensibles et ses moyens de protection, à partir du plan coté et des données techniques et d'exploitation. Il faut distinguer les faits observés des risques, puis hiérarchiser les vulnérabilités du site.

Analyse préalable

Question 1.1. Relever quatre vulnérabilités concrètes du site, préciser pour chacune la zone concernée et le risque associé, et appuyer l'analyse sur des éléments précis des documents DT 1 à DT 3.

Zone	Fait constaté	Risque associé
Clôture périphérique	Deux portions dégradées (DT 2)	Intrusion facilitée
Angles nord-ouest et nord-est	Peu visibles depuis le poste de garde (DT 1)	Intrusion non détectée
Quai de livraison	Zone masquée par l’avancée de toiture (DT 1)	Accès ou vol non repéré
Surveillance vidéo	Deux caméras intermittentes, couverture incomplète et enregistreur hors service (DT 2)	Détection et exploitation des images limitées

Ces éléments décrivent des vulnérabilités constatées, non des intrusions établies. Le défaut du contact de porte du local informatique signalé le 14 mai est une anomalie technique à transmettre, mais l’alarme seule ne prouve pas une intrusion.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Clôture dégradée, angles peu visibles, quai masqué et dispositif vidéo défaillant.

Accès contrôlés

Question 1.2. Identifier les deux accès contrôlés figurant sur le plan, préciser pour chacun sa fonction et le contrôle actuellement prévu, puis signaler toute limite constatée au regard des informations du dossier.

Portail véhicules : il permet l’entrée et la sortie des véhicules. Le portail est motorisé (DT 2), mais aucun contrôle d’identité, d’autorisation ou enregistrement des passages n’est décrit.

Portillon piéton : il permet l’accès des piétons et se trouve près du poste de garde (DT 1). Sa fermeture est mécanique (DT 2) ; aucun contrôle d’identité ni registre des passages n’est précisé.

La proximité du poste de garde ne prouve pas qu’un contrôle visuel systématique est effectué. Le dossier ne précise pas non plus de procédure de vérification pour les véhicules.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Portail véhicules motorisé ; portillon piéton à fermeture mécanique. Aucun contrôle d’identité ni traçabilité des passages n’est décrit.

Diagnostic des vulnérabilités, DR 1

Question 1.3. Compléter les deux premières colonnes du DR 1 pour trois vulnérabilités au choix en indiquant le fait constaté et le risque associé. Classer ensuite ces risques du plus prioritaire au moins prioritaire et justifier brièvement le classement.

Priorité	Fait constaté et zone	Risque associé	Justification du classement
1	Clôture périphérique dégradée sur deux portions	Intrusion facilitée	Un accès matériel peut être forcé à ces endroits.
2	Angles nord-ouest et nord-est peu visibles depuis le poste	Intrusion non repérée	La surveillance visuelle directe est limitée.
3	Caméras intermittentes et enregistreur hors service	Détection ou preuve vidéo indisponible	La couverture des secteurs sensibles n'est pas fiable.

Ce classement privilégie d'abord la possibilité d'accéder au site, puis le risque de ne pas détecter une intrusion et enfin la défaillance de l'appui vidéo. Reporter les faits, les risques et les justifications dans les colonnes correspondantes du DR 1.

DR 1 complété : diagnostic des vulnérabilités

Priorité	Fait constaté et zone	Risque associé	Justification du classement
1	Clôture : 2 portions dégradées	Intrusion facilitée	Accès direct facilité
2	Angles nord-ouest et nord-est p	Intrusion non repérée	Surveillance visuelle limitée
3	Caméras intermittentes, enregis	Détection ou preuve vidéo limitée	Couverture non fiable

✓ RÉPONSE À RETENIR

Priorités : 1. clôture dégradée ; 2. angles peu visibles ; 3. vidéosurveillance et enregistreur défaillants.

2. Étude des protections et chiffrage

Le candidat étudie la clôture périphérique et le renouvellement du système vidéo de l'entrepôt LogiRive. Il exploite les dimensions du terrain, les caractéristiques minimales des équipements et les prix fournis pour présenter des calculs justifiés et vérifier le respect du budget.

Calcul de clôture

Question 2.1. Le terrain rectangulaire mesure 60 m par 36 m et une ouverture de 6 m est réservée au portail. Calculer, en détaillant le calcul, la longueur de clôture à équiper hors portail.

Un rectangle a deux côtés de 60 m et deux côtés de 36 m. Son périmètre vaut donc **2 × (60 + 36) = 192 m**. L'ouverture de 6 m réservée au portail n'est pas équipée en clôture : on la retranche du périmètre. Ainsi, **192 − 6 = 186 m** de clôture sont à poser hors portail.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Longueur de clôture hors portail : **186 m**.

Commande de grillage, DR 1

Question 2.2. En appliquant une réserve de 8 % à la longueur utile, déterminer la longueur à prévoir avec réserve, le nombre de rouleaux entiers de 25 m à commander, la longueur totale commandée, la chute après pose et le coût HT des rouleaux. Présenter les calculs et les unités dans le DR 1.

Élément	Calcul et unité	Résultat
Longueur utile hors portail	2 × (60 + 36) − 6	186 m
Longueur avec réserve de 8 %	186 × 1,08	200,88 m
Rouleaux de 25 m	200,88 ÷ 25, arrondi au supérieur	9 rouleaux
Longueur totale commandée	9 × 25	225 m
Chute après pose	225 − 186	39 m
Coût total HT	9 × 42	378 € HT

La réserve de 8 % s'applique à la longueur utile de clôture. Comme les rouleaux sont vendus entiers, il faut arrondir le nombre calculé au rouleau supérieur. La chute après pose correspond à la longueur commandée moins les 186 m effectivement posés, et non moins la longueur avec réserve.

DR 1 complété : calcul de commande de grillage

Élément à déterminer	Calcul et unité	Résultat
Longueur utile hors portail	2×(60+36)-6 = 186 m	186 m
Longueur avec réserve de 8 %	186×1,08 = 200,88 m	200,88 m
Nombre de rouleaux de 25 m	200,88÷25, arrondi sup.	9 rouleaux
Longueur totale commandée	9×25 = 225 m	225 m
Chute après pose	225-186 = 39 m	39 m
Coût total HT	9×42 = 378 € HT	378 € HT

✓ RÉPONSE À RETENIR

Longueur avec réserve : **200,88 m**. Commander **9 rouleaux**, soit 225 m. Chute après pose : **39 m**. Coût : **378 € HT**.

Choix et coût du système vidéo

Question 2.3. Choisir, parmi les modèles du DT 2, une caméra adaptée à chacun des six secteurs sensibles A à F du DT 1 et justifier le choix au regard des exigences minimales. Calculer le coût HT des six caméras, de l'enregistreur et de leur pose, comparer le total au budget maximal de 3 500 € HT et indiquer le budget restant ou le dépassement.

La caméra C est la seule à respecter tous les minima : IP66, vision nocturne utile de 30 m et portée utile de 25 m. Elle couvre ainsi la distance maximale exigée, 24 m, aux secteurs C et E. Elle convient aussi au secteur F intérieur, puisque le cahier des charges impose la même gamme pour les emplacements intérieurs et extérieurs.

Secteur	Emplacement	Distance maximale utile	Choix
A	Portail véhicules	22 m	Caméra C
B	Portillon piéton	18 m	Caméra C
C	Quai de livraison	24 m	Caméra C
D	Angle nord-ouest de la clôture	20 m	Caméra C
E	Angle nord-est de la clôture	24 m	Caméra C
F	Accès au local informatique	16 m	Caméra C

Le lot comprend six caméras, un enregistreur 8 voies compatible avec six flux et la pose des six appareils. Son montant est inférieur au budget maximal de 3 500 € HT.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Choix : **6 caméras C**. Total équipements et pose : **3 240 € HT**. Budget restant : **260 € HT**.

3. Organisation de la surveillance et écrits professionnels

Au PC de sécurité, l'agent traite une alarme de contact de porte concernant l'accès au local informatique, selon la chronologie et les consignes du DT 3. Il restitue les informations sans extrapolation, distingue les faits constatés des informations rapportées et organise leur transmission.

Chronologie des faits

Question 3.1. À partir de l'événement relaté dans le DT 3, rédiger une chronologie concise faisant apparaître les heures, les constatations vérifiées, les actions réalisées et les personnes ou services avisés. N'ajouter aucun fait qui ne figure pas dans le dossier.

1. **21 h 14 :** alarme de contact de porte reçue au PC pour l'accès au local informatique.
2. **21 h 16 :** depuis le couloir autorisé, l'agent constate que la porte est fermée et que le voyant de défaut reste allumé. **21 h 18 :** le registre consulté ne mentionne aucun passage enregistré à cet accès entre 20 h 00 et 21 h 18.
3. **21 h 20 :** l'agent prévient le responsable d'exploitation par téléphone. Celui-ci demande de ne pas ouvrir le local et de faire contrôler le contact par la maintenance.
4. **21 h 27 :** l'agent constate que la porte est toujours fermée et que personne n'est présent dans le secteur. **21 h 30 :** le responsable avise la maintenance. **21 h 42 :** il confirme au PC l'intervention d'un technicien le lendemain matin.

Aucune trace d'effraction n'est constatée lors des observations et aucun secours n'intervient. Consigner les faits vérifiés dans la main courante avant la fin de vacation et transmettre le défaut oralement à l'agent de relève.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Alarme de contact au local informatique, sans effraction constatée. Porte laissée fermée; contrôle par un technicien prévu le lendemain matin. Défaut à consigner et à transmettre à la relève.

Compte rendu professionnel

Question 3.2. Rédiger à l'attention du responsable d'exploitation un compte rendu comportant la date, le lieu, les heures utiles, l'identité ou la qualité des personnes concernées lorsqu'elle est connue, les faits observés, les mesures prises et les suites à donner. Distinguer clairement les faits constatés des informations rapportées et respecter les consignes de transmission du DT 3.

À l'attention du responsable d'exploitation. Date : 14 mai 2026. **Lieu :** accès au local informatique, contrôle depuis le couloir autorisé. **Objet :** alarme de contact de porte.

Faits constatés : à 21 h 14, alarme reçue au PC. À 21 h 16, la porte est fermée et le voyant de défaut allumé. À 21 h 18, le registre ne mentionne aucun passage enregistré entre 20 h 00 et 21 h 18. À 21 h 27, la porte est toujours fermée et personne n'est présent dans le secteur. Aucune trace d'effraction n'est constatée lors des observations; aucun secours n'est nécessaire.

Informations rapportées et suites : à 21 h 20, le responsable demande par téléphone de ne pas ouvrir et de faire contrôler le contact. Il avise la maintenance à 21 h 30 et confirme à 21 h 42 qu'un technicien interviendra le lendemain matin. Inscrire les faits et horaires vérifiés dans la main courante avant la fin de vacation, puis signaler le défaut à l'agent de relève oralement et dans les consignes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Défaut de contact signalé au responsable. Porte maintenue fermée; contrôle technique prévu le lendemain matin. Faits à inscrire dans la main courante et à transmettre à la relève.

4. Prévention, consignes et transmission

Les mesures proposées doivent répondre aux vulnérabilités du site tout en respectant les moyens disponibles, les consignes d'exploitation et les limites de fonction de l'agent. Le candidat prépare aussi une consigne de relève utilisable au PC, incluant les vérifications et les modalités de transmission.

Mesures de prévention

Question 4.1. Proposer quatre mesures de prévention ou de remédiation adaptées aux vulnérabilités repérées en partie 1. Pour chacune, indiquer le risque visé et le service ou la fonction à alerter lorsque l'action dépasse les attributions de l'agent.

Agir sur les défauts constatés, sans effectuer soi-même de réparation technique.

Mesure	Risque visé	À alerter si nécessaire
Faire réparer les deux portions dégradées de la clôture.	Intrusion par franchissement.	Responsable d’exploitation, puis maintenance.
Renforcer la surveillance des angles nord-ouest et nord-est par les moyens autorisés et demander une couverture adaptée.	Franchissement non détecté dans des zones peu visibles.	Responsable d’exploitation.
Faire couvrir le quai masqué et remplacer les caméras intermittentes ainsi que l’enregistreur hors service.	Incident non détecté ou absence d’enregistrement.	Responsable d’exploitation, puis maintenance ou fournisseur.
Faire contrôler le contact de porte du local informatique en cas de défaut; signaler toute anomalie du portillon.	Défaut de détection ou accès non autorisé.	Responsable d’exploitation, puis maintenance.

L’agent observe depuis les emplacements autorisés, consigne les anomalies et transmet les demandes d’intervention aux interlocuteurs compétents.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réparer la clôture, surveiller les angles morts, rétablir la vidéosurveillance et faire contrôler les accès présentant une anomalie.

Consigne de relève, DR 2

Question 4.2. Rédiger dans le DR 2 une consigne courte destinée à l'agent prenant la relève au PC de sécurité. Préciser les points de surveillance prioritaires, les vérifications du début de vacation, la conduite à tenir en cas de nouvelle alarme ou de tentative d'accès non autorisé, ainsi que les modalités de transmission prévues au DT 3.

Consigne de relève au PC, à 18 h 00

1. Surveiller en priorité le portail, le portillon, les angles nord-ouest et nord-est, le quai masqué et l’accès au local informatique.

2. Prendre les consignes de l’agent sortant; vérifier la main courante, les liaisons téléphonique et radio, les alarmes du PC, puis contrôler visuellement les accès depuis les emplacements autorisés.
3. En cas d’alarme ou de tentative d’accès, vérifier sans ouvrir un local ni entrer dans une zone dangereuse. Si une intrusion ou un danger immédiat est constaté, se mettre en sécurité, appliquer les consignes du site et alerter les services compétents. Ne poursuivre personne à l’extérieur.
4. Consigner les faits et horaires vérifiés avant la fin de vacation. Alerter le responsable d’exploitation; transmettre le défaut à l’agent suivant oralement et dans les consignes de relève.

DR 2 complété : consigne de relève

	Portail, portillon, angles NO et NE, quai, local
	Consignes, main courante, téléphone, radio, Vérifier sans ouvrir. Danger : se protéger, alerter, ne pas
	Main courante avant fin. Responsable : téléphone; relève : oral et écrit.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Vérifier le PC et les accès sensibles; face à un danger, se mettre en sécurité et alerter. Consigner les faits et transmettre les anomalies au responsable et à la relève.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve écrite E1 A, unité U11 du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2026, porte le code 26-BP-ATPS-E1A-U11, dure 3 heures et a un coefficient 4. Sur l'entrepôt LogiRive, elle évalue l'analyse des risques, le choix et le chiffrage des protections, l'organisation de la surveillance, les écrits professionnels et la transmission des consignes.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour une clôture rectangulaire, calculer le périmètre puis soustraire la largeur des ouvertures non clôturées.
- La longueur avec réserve s'obtient en multipliant la longueur utile par 1 plus le taux de réserve exprimé en décimal.
- Le nombre de rouleaux à commander est un entier arrondi au supérieur pour couvrir la longueur nécessaire.
- Un équipement retenu doit satisfaire chaque exigence minimale applicable, notamment protection, vision nocturne, portée et capacité d'enregistrement.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour chaque vulnérabilité, séparer le fait observé de son risque associé et préciser la zone concernée.
- Présenter les calculs avec formule, application numérique, unité et résultat cohérent avec les conditions d'achat.
- Dans un compte rendu, respecter la chronologie et distinguer les observations directes des informations rapportées.
- Ne pas présenter une alarme technique comme une intrusion avérée et ne pas dépasser les attributions de l'agent.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la quantité de grillage à commander avec une réserve et des rouleaux entiers ?

Calculez d'abord la longueur utile hors ouverture, puis appliquez le taux de réserve. Divisez la longueur obtenue par la longueur d'un rouleau et arrondissez au nombre entier supérieur. Déduisez ensuite la chute et calculez le coût avec le nombre de rouleaux commandés.

Q : Comment vérifier qu'une caméra convient à tous les secteurs demandés ?

Comparez séparément la protection, la vision nocturne utile et la portée utile aux minima du cahier des charges. Vérifiez aussi la compatibilité de l'enregistreur avec six flux et au moins huit voies. Un seul critère non satisfait rend le modèle inadapté.

Q : Comment organiser son temps pour traiter cette épreuve écrite de trois heures ?

Répartissez le temps entre les quatre parties en tenant compte de leurs points, et gardez un temps de relecture. Traitez les calculs en montrant les étapes, puis vérifiez les unités, les résultats et les documents réponses à rendre.

Q : Quels critères sont essentiels pour rédiger un compte rendu professionnel dans ce sujet ?

Le compte rendu doit être daté, localisé et chronologique, avec les heures utiles, les faits vérifiés, les actions et les destinataires. Séparez les constatations des informations rapportées, restez factuel et mentionnez les suites sans qualifier une intrusion non établie.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/Communication professionnelle et écrits de sécurité/2026/BP ATPS - Communication professionnelle et écrits de sécurité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.